

Transferts de population et changements de rôles de la femme au Sahel

POPULATION RESETTLEMENT AND CHANGES IN FEMALE ROLES IN THE SAHEL

TRANSFERENCIA DE POBLACION Y CAMBIOS DEL PAPEL FEMENINO EN LA REGION DEL SAHEL

Dieudonné O. Ouédraogo

Volume 21, Number 1, Spring 1992

Démographie sociale en Afrique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010108ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/010108ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

What are the implications of population resettlement schemes from poor regions to more fertile regions on the condition of women? Using the Sahelian experience, the article suggests that, even though resettlement is generally accompanied by significant increases in household resources, it does not necessarily imply an improvement in the status of women

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Ouédraogo, D. O. (1992). Transferts de population et changements de rôles de la femme au Sahel. *Cahiers québécois de démographie*, 21(1), 151–166.
<https://doi.org/10.7202/010108ar>

Transferts de population et changements de rôles de la femme au Sahel

Dieudonné O. OUÉDRAOGO *

La présente réflexion repose sur deux constats majeurs ¹. Le premier tient à l'intérêt croissant porté par les États sahéliens aux transferts de population de régions pauvres et dégradées vers des zones plus fertiles où l'intensification des systèmes de production permet d'avoir des rendements et des revenus agricoles plus élevés et d'améliorer les conditions de vie des familles rurales ². Même si ces opérations ont eu jusque-là des

* Centre d'études et de recherches sur la population pour le développement, Bamako, Mali.

¹ Le présent article reprend une communication spontanée du même titre présentée à une Conférence de l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA) (Ouagadougou, 24-29 avril 1991) : «Femme, famille et population». Il a pour source principale des travaux de recherche menés entre 1976 et 1986 au Burkina (voir la bibliographie). Ces travaux ont porté d'une part sur une enquête par sondage et d'autre part sur des entretiens de groupe dans les périmètres aménagés suivants : périmètres rizi-coles de Boulbi (70 hectares, 220 exploitants) et de la vallée du Kou (1200 hectares, 907 exploitants), périmètres maraîchers de Bam-Kongoussi (65 hectares, 132 exploitants) et de Lanfiéra-Guiédougou (122 hectares, 527 exploitants), blocs aménagés en cultures pluviales de l'Autorité des vallées des Volta (AVV) (7000 hectares, 2231 exploitants) et plantations sucrières du périmètre agro-industriel de Béregadougou (4000 hectares). Dans tous les autres pays sahéliens, il existe des périmètres aménagés qui, pour la plupart, ont fait l'objet de travaux de recherche, notamment par l'ORSTOM (Institut français de recherche pour le développement en coopération). Ainsi, l'Office du Niger au Mali dispose des plus importants aménagements hydro-agricoles de la région sahé-lienne; signalons également les aménagements du delta et de la moyenne vallée du Sénégal en Mauritanie et surtout au Sénégal, les périmètres de la vallée de la Gambie en Gambie, etc.

² Le Sahel comprend ici les pays membres du Comité permanent interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), regroupant les neuf pays suivants : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

résultats limités, elles constituent, dans le contexte actuel de sécheresse prolongée dans le Sahel, une des meilleures stratégies pour le développement durable de la région (D. O. Ouédraogo, 1986). En effet, la seule baisse souhaitée de la fécondité n'entraînera pas, dans des délais acceptables, une réduction significative de la pression sur les ressources naturelles des régions les plus pauvres, alors qu'il existe encore au Sahel des zones sous-exploitées et sous-peuplées (vallées) ayant besoin d'un apport de main-d'œuvre pour leur mise en valeur ¹.

Le deuxième constat est lié à l'appréciation même des résultats obtenus dans les opérations déjà réalisées de transferts de population. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer les demi-échecs ou demi-succès de celles-ci : coûts élevés; stratégies d'intervention inadaptées aux logiques paysannes; gigantisme, etc. (CILSS-Club du Sahel, 1987; D. O. Ouédraogo, 1986). On évoque ainsi des contraintes financières et techniques et des problèmes humains, mais on ne s'est jamais suffisamment préoccupé de la situation particulière des femmes, qui représentent tout de même plus de la moitié des effectifs de la population transférée, et ce en dépit du discours persistant sur l'intégration de la femme au développement. Les femmes adhèrent-elles et participent-elles activement à ces opérations ? L'adhésion et le niveau de la participation active des femmes à ces opérations ne dépendent-ils pas du profit qu'elles en tirent en tant que groupe social ? Il est surprenant

¹ En raison du faible niveau d'utilisation des méthodes modernes de contraception (moins de 5 %) et de la lenteur des changements dans les déterminants de la fécondité, la population sahélienne croîtra encore rapidement dans les trente prochaines années. Elle doublera au moins d'ici l'an 2010, passant de quelque 44 millions d'habitants à 95 millions ou 115 millions d'habitants, selon les hypothèses basse ou forte. Ainsi, une meilleure répartition géographique, nécessairement liée à l'encouragement de certains flux migratoires, paraît indispensable dans le cadre d'une gestion rationnelle des maigres ressources naturelles (forêts, terres, eau, etc.). Il est paradoxal que 12 % seulement des potentialités en terres irrigables (2 969 000 hectares) soient actuellement aménagées dans le Sahel, où la production alimentaire est généralement insuffisante. Ces terres pourraient être mises en valeur grâce à des transferts de population qui contribueraient à décongestionner les régions surpeuplées et pauvres pratiquant des cultures pluviales. Pour ce faire, il faudrait remplir deux conditions majeures : l'assainissement de ces vallées restées sous-peuplées pour des raisons sanitaires, l'endémie onchocerquienne en particulier; et le développement du niveau technologique des paysans afin de leur permettre de travailler les sols lourds de ces vallées sur lesquels la daba traditionnelle est opérante.

que les décideurs et les chercheurs se soient encore peu préoccupés de ces questions.

CONTEXTE GLOBAL DU PROBLÈME

Il est généralement reconnu que la femme africaine, sahélienne en particulier, est économiquement dépendante, socialement soumise et politiquement dominée, et ce singulièrement dans le milieu rural et «traditionnel». Outre ses occupations ménagères, souvent considérées à tort comme improductives, elle assure, entre autres choses, plus de la moitié (60 %-70 %) de la production vivrière. Mais elle est défavorisée dans sa société, où l'idéologie dominante en fait un être de second ordre, sinon inférieur à l'homme : toute femme y dépend d'un homme, son père ou son mari (Dixon-Mueller et Anker, 1989).

Ainsi peut-on penser que les «modernisations» comme celles qui sont liées aux grandes opérations de développement rural, réalisées avec un important input technologique, permettent de changer positivement la condition féminine, dans la mesure où elles ont pour objectif ultime l'amélioration des conditions de vie des populations concernées. Parmi ces opérations, les transferts de population de régions pauvres et surpeuplées vers des zones relativement fertiles aménagées par l'État semblent les mieux indiqués pour cette amélioration de la condition féminine, pour au moins trois raisons. Premièrement, ces mouvements migratoires entraînent toute la famille et donnent ainsi aux femmes des migrants plus de possibilités de promotion socio-économique que les migrations de travail (salarié), effectuées surtout par les hommes, qui laissent derrière eux épouses et enfants, dans des conditions souvent difficiles (UNRISD, 1986).

Deuxièmement, même si les objectifs de revenus familiaux fixés par les aménageurs ne sont pas toujours atteints, ces revenus sont au moins deux ou trois fois supérieurs à ceux qu'obtiennent les migrants dans leurs terroirs d'origine; cette augmentation des ressources doit en principe profiter aux femmes et améliorer par conséquent leur situation ¹.

¹ La production collective des familles transférées est par exemple passée, entre 1970 et 1971, de deux ou trois tonnes de mil-sorgho, soit l'équivalent de 25 000 F CFA dans leur terroir d'origine, à treize tonnes de paddy, soit 260 000 F CFA en valeur dans le périmètre de la vallée du Kou.

Troisièmement, les périmètres aménagés sont, dans le milieu rural sahélien, des îlots d'une relative prospérité, non seulement économique, mais aussi sociale, parce qu'ils sont dotés d'assez importants équipements et d'une infrastructure contribuant notamment à l'allègement des tâches de la femme ¹. Les routes, «rectilignes» et larges, «facilitent» le portage des récoltes, la corvée de bois, etc. Les forages rendent l'eau plus accessible et la corvée d'eau moins ardue; en outre, ils réduisent les risques de contamination de l'eau de boisson et, de ce fait, des maladies infectieuses comme les diarrhées, particulièrement mortelles pour les enfants. L'installation de moulins, généralement gérés collectivement par les femmes, diminue les pénibles tâches de meulage. Les campagnes plus intensives sur l'utilisation des foyers améliorés et l'encadrement plus serré des animatrices rurales contribuent aussi à améliorer la condition féminine. Enfin, le niveau relativement plus élevé d'équipement des migrants en charrues et charrettes réduit en principe la pénibilité des travaux champêtres.

Tout porte ainsi à croire que les femmes ont une situation économique et sociale bien meilleure dans les périmètres aménagés. Mais, comme nous le verrons, la réalité se révèle plus complexe et mérite d'être mieux appréhendée en vue d'une meilleure conception des aménagements, en matière notamment d'amélioration de la condition féminine. À cette fin, il importe de mieux examiner au préalable la situation des femmes dans leurs terroirs d'origine.

LA FEMME, UNE DOMINÉE RÉSIGNÉE DANS LES TERROIRS DE DÉPART ?

La place des différents membres au sein de la famille, particulièrement celle de l'homme, qui en est le chef, et celle de la femme, épouse et mère, est bien définie dans toute société, et cela apparaît comme la garantie d'une certaine stabilité familiale et sociale. Cette stabilité n'est pas exempte de contradictions, mais la place des uns et des autres est tout de même

¹ Entre 1972 et 1984, l'AVV a par exemple construit 1574 kilomètres de routes de désenclavement et de pistes villageoises, neuf dispensaires et trente-trois salles de classe, effectué 285 forages équipés de pompes, et défriché 11 011 hectares pour les 3371 familles transférées dans ses 67 villages créés de toutes pièces.

déterminée par les rôles, notamment économiques, joués au sein de la famille.

Dans les terroirs d'agriculteurs sédentaires relativement pauvres, surpeuplés et dégradés où l'État procède actuellement au recrutement des familles (plateau mossi au Burkina, bassin arachidier au Sénégal, etc.), les systèmes de production sont conçus pour permettre d'atteindre trois objectifs bien hiérarchisés dans le cadre d'une économie de survie :

- d'abord, assurer l'autosuffisance alimentaire, en particulier céréalière;
- ensuite, dégager des surplus vivriers commercialisables ou pratiquer des cultures de rente susceptibles de procurer l'argent nécessaire à l'acquisition de biens marchands de consommation courante (sel, savon, sucre, etc.) ou de petit équipement;
- enfin, «accumuler» sous forme de bétail, véritable «caisse d'épargne sur pied», dès que les surplus agricoles deviennent importants (D. O. Ouédraogo, 1986).

C'est pourquoi, même s'ils ne parviennent pas toujours et tous à atteindre ces objectifs, les paysans essaient bon an mal an d'associer la polyculture à l'élevage, mais aussi à d'autres activités pratiquées surtout pendant la saison sèche (artisanat, petit commerce, migration de travail salarié, etc.) (ORSTOM-CNRST, 1979). Les cultures vivrières se situent, dans ces conditions, au cœur des enjeux des systèmes de production et dès lors on comprend qu'elles soient pratiquées sous l'autorité exclusive du chef de famille, qui en a la responsabilité et qui est le gestionnaire des récoltes. Elles sont entretenues dans des champs collectifs par tous les membres de la famille, dont la survie et la reproduction en dépendent.

Ce n'est que lorsqu'ils se sont assurés de pouvoir fournir le travail nécessaire à la sécurité vivrière familiale que les différents membres de la famille peuvent entreprendre des travaux qui leur procurent des ressources propres. C'est ainsi que les femmes ont leurs champs personnels où elles entretiennent, pendant la saison des pluies (quatre à cinq mois selon les régions), légumes pour condiments et autres produits dont la vente leur procure des revenus propres. Pendant la saison sèche, au cours de laquelle elles ont relativement plus de temps, elles exercent d'autres activités qui leur procurent quelque argent : préparation et vente de la bière de mil, du soumbala ou

du beurre et du savon de karité; filage de coton; poterie; vannerie, etc. (Bonou et al., 1988) ¹.

En dépit des limites contextuelles de leurs activités (ressources en terre limitées, bas niveau de développement technologique, inaccessibilité à la propriété foncière, manque de temps, etc.), les femmes font par conséquent leurs choix organisationnels et technologiques à partir des facteurs de production disponibles. Ainsi, elles ont une relative autonomie économique qui leur permet de subvenir tant bien que mal, indépendamment des ressources familiales, à leurs besoins personnels et de faire face à un certain nombre d'obligations sociales (approvisionnement en condiments pour les sauces accompagnant la pâte de mil, acquisition d'ustensiles de cuisine et de bijoux, échanges de biens divers dans le cadre de réseaux bien établis entre femmes, etc.). En outre, dans la cour familiale et dans les villages, elles disposent de leurs espaces propres (cuisine, meule, puits), respectés de tous, où elles s'isolent, se rencontrent et débattent de leurs problèmes spécifiques.

En fait, les terroirs d'origine des populations transférées sont ceux-là mêmes qui sont les moins directement touchés par l'économie monétaire, en raison de leurs faibles capacités de production pour le marché; et leurs systèmes de production relèvent d'approches globalisantes qui intègrent tous les aspects de la vie, tiennent compte des interfaces individu-famille-lignage-communauté villageoise et lient l'improductif au productif, le matériel au spirituel. À côté de l'unité de production de base, centrée sur la culture collective de céréales destinées à l'alimentation familiale, coexistent donc des sous-unités de production. Une organisation décentralisée du travail et un agencement centripète des budgets de la famille font ressortir une différence entre les ressources collectives et les ressources individuelles, parfois très parcellisées, de chacun des membres de la famille, et singulièrement des femmes (Gastellu, 1979).

Les exploitations familiales ont certes un centre de décision principal (le chef de famille), mais elles ont aussi des centres de décision secondaires, les femmes en particulier, qui leur garan-

¹ Une enquête menée dans l'Ouest du Burkina a ainsi évalué, en 1988, les revenus annuels procurés par les activités rémunératrices féminines, pratiquées par 84 % des femmes rurales : élevage, 90 535 F CFA; commerce, 49 803 F CFA; artisanat, 43 350 F CFA; et agriculture 32 042 F CFA (Bonou et al., 1988).

tissent, même dans un contexte de pauvreté économique, une certaine stabilité sécurisante. La recherche de l'autosuffisance alimentaire de la famille est une préoccupation collective gérée par le chef de famille, mais il est permis à tous d'acquérir des biens personnels grâce à l'exercice d'activités individuelles, à condition que ces activités ne perturbent pas la production vivrière collective. Celui qui ne respecterait pas cette règle fondamentale et qui tiendrait à conserver sa place dans la famille (émigré de saison des pluies par exemple) devrait combler le manque à gagner ainsi créé dans cette production par une autre forme de contribution en nature (achat de denrées par exemple) ou en argent aux ressources familiales. Et c'est en cela que réside toute la force en termes de stratégies collectives de survie, mais aussi peut-être la faiblesse, de ces sociétés agraires dans lesquelles l'individu n'a comme premiers référents que sa famille et sa contribution à la production et à la reproduction de celle-ci, essentiellement conditionnées par le niveau d'accès aux produits vivriers.

Il convient, dans ces conditions, de dépasser la réduction théorique habituelle sur la dépendance économique de la femme au Sahel afin d'essayer de mieux comprendre le fonctionnement de ces sociétés agraires, notamment pour tout ce qui touche les rapports économiques et sociaux intrafamiliaux. Peut-être y trouverait-on des éléments d'inspiration pour une meilleure conception des systèmes agricoles aménagés par l'État, où les «modernisations» ont, contre toute attente, entraîné une certaine détérioration de la condition de la femme et des rapports intrafamiliaux, médiatisés ici comme ailleurs par l'organisation et la distribution de la production collective. J. Ouédraogo (1987) note fort à propos :

Dans nos sociétés, les femmes avaient traditionnellement un statut beaucoup plus respectable. On leur reconnaissait le droit d'avoir un revenu, le droit d'avoir une activité économique personnelle parce qu'on leur reconnaissait des besoins personnels. [...] Mais à chaque fois qu'il y a eu introduction du coton, cela s'est accompagné d'un processus de modernisation des moyens de production [...] nous avons constaté que, dans ce processus, les femmes étaient perdantes parce qu'elles constituaient une main-d'œuvre gratuite.

PLUS GRANDE DÉPENDANCE MAIS ÉVEIL DE LA FEMME DANS LES PÉRIMÈTRES AMÉNAGÉS

Dans tous les périmètres aménagés par l'État grâce à un transfert de population, les familles sont tenues de semer les mêmes variétés de cultures imposées (riz ou cultures maraîchères dans les périmètres irrigués, coton et céréales locales sur les terres aménagées en cultures pluviales) jugées plus productives sur des superficies normalisées. Elles doivent effectuer de la même façon les semis, les labours et les récoltes à des dates précises. Approvisionnées à crédit en intrants agricoles modernes par la coopérative à laquelle les chefs de famille doivent adhérer, elles sont tenues de les utiliser de la même manière et à des moments précis, et de les payer aux mêmes échéances. On va jusqu'à leur dicter la manière de stocker leurs produits agricoles et de les conditionner en vue de la commercialisation par la coopérative, à des prix fixés sans leur avis (Funel et Laucoïn, 1980; D. O. Ouédraogo, 1986).

Les zones aménagées disposent ainsi de leur exploitation type imposée se caractérisant par :

- un certain nombre de personnes actives déterminé par les besoins en main-d'œuvre des parcelles de culture;
- une superficie en terres dont l'exploitation contraint à la mobilisation de toute la main-d'œuvre familiale pendant la saison agricole;
- un «paquet technologique» constitué par les aménageurs et comportant le matériel agricole de base, la nature et la dose des semences, des engrais, des pesticides, etc.

Tous les calculs économiques et financiers sont faits sur la base des normes préalablement retenues par ces aménageurs : coût des intrants, prix des produits agricoles, revenus, etc. Tout se passe en réalité comme si on avait affaire à des entreprises familiales gérées par des chefs d'entreprise — les chefs de famille — opérant selon les seuls critères de la rentabilité économique et financière.

Par rapport aux exploitations agricoles des terroirs d'origine des familles, qui privilégient l'accroissement de la productivité par travailleur, les exploitations des périmètres aménagés donnent plus d'importance à l'accroissement des rendements agricoles par unité de surface dans les seules parcelles aménagées (Gallais, 1976; ORSTOM-CNRST, 1979). Il s'agit de produire le maximum possible, selon une logique productiviste qui réduit l'exploitation familiale à une seule

unité de production devant être en même temps une unité de consommation et d'accumulation, avec pour responsable unique et incontestable le chef de famille, seul bénéficiaire et interlocuteur de l'encadrement technique et seul membre de la coopérative imposée. Les dépendants et les femmes en particulier sont de simples aides familiaux n'ayant aucun pouvoir décisionnel et devant se soumettre à la logique de production du chef d'exploitation, unique membre de la famille ayant véritablement bénéficié du transfert de technologie agricole.

Les femmes transférées avec leur famille dans les périmètres aménagés vivent dans ces conditions une situation tout à fait nouvelle à laquelle elles étaient loin de s'attendre. Cette situation est d'autant plus déconcertante que la plupart d'entre elles étaient enthousiastes au départ pour ce type de migration, la seule permettant à une épouse d'aller en migration en compagnie de son mari, donc d'avoir plus de possibilités de promotion économique et sociale. En effet, l'arrivée dans les périmètres comporte toujours des surprises désagréables parce que les campagnes de sensibilisation et de recrutement des familles migrantes portent surtout sur des thèmes relatifs aux nouvelles exploitations agricoles (types de culture, système de crédit, revenus, etc.) et occultent ceux qui touchent directement la vie des femmes dans ces zones d'accueil.

Ces surprises portent généralement sur les aspects suivants :

- inexistence de maisons d'habitation, qu'il faut construire dans un environnement nouveau (Aménagement des vallées des Volta au Burkina) et parfois selon un plan préétabli mais peu fonctionnel (périmètre de la vallée du Kou au Burkina); existence de maisons d'habitation franchement inadaptées au style de vie des familles rurales (Société d'aménagement et d'exploitation du delta au Sénégal);
- faible connaissance du milieu écologique d'accueil, qui doit pourtant fournir divers produits de cueillette pour l'alimentation, l'énergie, l'artisanat, la pharmacopée, etc.;
- absence, dans les nouveaux villages d'accueil créés de toutes pièces avec une trame urbaine, de réseaux sociaux entre femmes venant d'arriver de régions différentes;
- problèmes d'accès à certains équipements (puits, écoles, centres de santé, etc.) parce que ceux-ci n'ont pas encore été mis en place ou en raison de leur emplacement géographique par rapport aux habitations; ces problèmes sont

d'autant plus ressentis que ces équipements étaient accessibles dans le terroir d'origine ¹.

Devant ces difficultés, plusieurs épouses de migrants de fraîche date ont par exemple momentanément fui les périmètres de l'Autorité des aménagements des vallées des Volta (AVV) au Burkina (UNRISD, 1986). En effet, les travaux d'installation, qui incombent en grande partie aux femmes, sont particulièrement pénibles, et les femmes doivent s'occuper également des travaux agricoles, pour lesquels on leur affecte un indice d'activité de 0,75 ou de 1 (comme aux hommes actifs). Le calendrier agricole et les normes d'utilisation du paquet technologique imposés sont tels qu'elles n'ont plus de temps à consacrer à des activités économiques individuelles, notamment dans les périmètres irrigués où l'on pratique une double culture annuelle. Dans le périmètre de la vallée du Kou, par exemple, les travaux de pépinières pour la campagne suivante commencent immédiatement après les récoltes; et la disponibilité de quatre actifs (nécessaire à l'entretien d'un hectare de rizière par famille) était exigée au moment des recrutements.

Tous les membres de la famille étant mobilisés pour la production sur les périmètres aménagés, la dépendance économique des femmes vis-à-vis de leur chef d'exploitation s'en trouve accrue, au point qu'elles sont parfois obligées, nous ont-elles affirmé au cours d'entretiens de groupe dans les périmètres de l'AVV, de s'arranger pour ne pas assister à certaines cérémonies (baptêmes, mariages, funérailles), faute de cadeaux significatifs à offrir. Cette situation contribue à distendre les rapports entre le chef d'exploitation et sa femme et à aggraver les immanquables conflits intrafamiliaux, dans la mesure où la femme, qui participe au moins autant que son mari aux travaux des parcelles, s'estime à juste titre lésée dans la répartition des biens et des bénéfices du travail commun.

Le chef d'exploitation s'arrange certes pour nourrir sa famille à partir des récoltes familiales ou, surtout, de l'achat de céréales locales (non ou peu cultivées dans les périmètres rizières et maraichers), mais il dispose à sa guise des revenus monétaires provenant de la vente des produits des parcelles : achat de biens de consommation courante (savon, sucre,

¹ On installe généralement les familles un peu plus au sud, dans un périmètre assez éloigné de leur terroir d'origine, pour au moins deux raisons : leur assurer un gain pluviométrique; et établir une distance suffisante par rapport à ce terroir afin de les contraindre à une stabilisation de leur exploitation agricole dans le seul périmètre.

pétrole, sel, etc.) et de petit équipement (lampes à pétrole, lits, etc.) pour tous les membres de sa famille, mais également et surtout achat pour lui-même de petit équipement plus coûteux (bicyclette, motocyclette, poste à transistors, etc.) et de biens de consommation (cigarettes, noix de kola, bière) souvent jugés superflus par les femmes. À titre d'exemple, les 100 premières familles du périmètre de la vallée du Kou au Burkina ont acheté 54 motocyclettes, 118 bicyclettes et 34 postes à transistors dès 1971, c'est-à-dire après seulement deux campagnes rizicoles. Dans ce pays, en 1980, respectivement 17,6 %, 37,9 % et 78,9 % des chefs de famille des blocs de l'AVV, du périmètre maraîcher de Bam-Kongoussi et des casiers rizicoles de la vallée du Kou disposaient d'une motocyclette, tandis que 3,5 % seulement des chefs de famille en avaient dans les villages témoins de Zangbèga et de Kogola, situés dans la zone de départ des migrants (D. O. Ouédraogo, 1986).

Ces équipements indiquent une certaine amélioration des conditions de vie des familles mais, même si les femmes s'enorgueillissent des acquisitions de leur mari, ces achats réduisent les possibilités d'investissement pouvant profiter à l'ensemble de la famille. Dès lors, on comprend que les femmes aient le sentiment d'être exploitées, et d'autant plus qu'elles n'ont plus les créneaux de temps nécessaires à l'exercice d'activités économiques individuelles et que leurs besoins d'argent se sont rapidement accrus avec leur arrivée dans les périmètres, véritables zones de développement rapide de l'emprise de l'économie monétaire ¹.

En fait, le modèle d'exploitation dans ces périmètres permet de renforcer le pouvoir économique du chef de famille, qui est devenu chef d'entreprise et jouit de revenus beaucoup plus élevés, et d'accroître la dépendance des femmes, réduites à l'état d'«ouvrières agricoles» payées en nature (logement, nourriture et quelques vêtements après la traite). Ce modèle contribue ainsi à déstabiliser l'organisation économique et sociale des

¹ L'importance de la valeur de la production des périmètres indique celle de la masse monétaire en circulation et, en raison des faibles capacités d'épargne, la rapidité avec laquelle celle-ci circule. En 1980, les 907 riziculteurs de la vallée du Kou ont vendu pour environ 320 millions de francs CFA de paddy par l'intermédiaire de leur coopérative. Si l'on tient compte des ventes parallèles, ce sont près de 480 millions de francs CFA qui ont été «produits». La même année, les paysans de l'AVV ont livré pour 150 millions de francs CFA de coton dans le circuit officiel de commercialisation.

familles; il suscite une montée des revendications des femmes et un développement des initiatives individualistes, qui amènent parfois certains chefs d'exploitation à cacher le niveau réel de leurs revenus agricoles afin de pouvoir mieux les utiliser à leur gré et à leur profit ¹.

La désapprobation des aides familiaux et des femmes vis-à-vis de cette nouvelle situation se manifeste par une obéissance plus réticente dans l'exécution des tâches agricoles, qui sont médiocrement effectuées, comme une corvée, et surtout par l'émigration des jeunes gens, qui, eux au moins, ont cette possibilité que les épouses n'ont pas. Cette dégradation des rapports intrafamiliaux est d'autant plus ressentie que les revenus par personne tendent à diminuer au fil des campagnes agricoles, à cause de la baisse des rendements observée dans la plupart des périmètres et de l'augmentation de la taille des familles; de plus, la solidarité assurée par les classes d'âge dans les villages d'origine ne l'est plus dans ces nouveaux villages créés de toutes pièces où se regroupent des familles d'origine géographique, ethnique et socio-culturelle différente.

Tout cela a probablement des effets, difficilement mesurables, sur la production, mais il faut en avoir conscience et en tenir compte dans les projets de création de périmètres. De ce point de vue, l'organisation «traditionnelle» du travail familial devrait être une source d'inspiration, notamment en termes d'attribution de terres aux femmes et d'aménagement du calendrier agricole pour leur permettre de disposer du temps nécessaire à l'exercice d'autres activités leur procurant des revenus.

¹ Nous avons observé ces cas dans le périmètre maraîcher de Guié Dougou et dans le bloc de Bané (AVV) au Burkina. Ils peuvent être plus nombreux, car la plupart des chefs d'exploitation ne connaissent leurs revenus nets qu'au moment de leur versement par la coopérative, qui n'intervient souvent que deux ou trois mois après la livraison des produits et la déduction des échéances de crédit agricole, dont le montant annuel n'est pas toujours connu à l'avance. Dès lors, on comprend que le chef d'exploitation ne prenne pas, vis-à-vis des membres de sa famille, le risque de surestimer ces revenus avant de les percevoir et en arrive même à les cacher, soit parce qu'ils sont nettement plus bas qu'il le pensait, soit parce qu'il a pris entre-temps d'autres engagements financiers — notamment auprès de la coopérative — qui doivent être respectés au moment du versement de ses revenus. Dans tous les cas, les femmes se sentent lésées parce qu'elles ne sont pas tenues informées ou n'ont pas l'information à temps.

Les aménageurs ont certes minimisé l'importance, pour le succès des opérations, de l'adhésion des femmes à leur modèle d'exploitation. Mais ils ont aussi occulté le rôle des femmes dans l'alimentation et la santé de leur famille, et surtout de leurs enfants, dont elles doivent également assurer une bonne partie de l'éducation. Surchargées de travail sur les périmètres, elles ne peuvent plus consacrer suffisamment de temps à l'éducation de leurs enfants; les filles sont, dans ces conditions, sacrifiées, parce que c'est à elles qu'incombent certaines tâches ménagères que leurs mères débordées ne peuvent plus assurer. L'hygiène et la nutrition sont particulièrement négligées par les femmes, qui ont du reste peu de temps à consacrer aux réunions d'information et de formation organisées par les animatrices rurales (Monimart, 1989).

En l'absence de champs individuels, les femmes n'ont plus les moyens, en cas de défaillance de leur mari, d'obtenir les condiments et autres denrées nécessaires à une alimentation convenable de leurs jeunes enfants. On comprend alors que dans des périmètres rizicoles comme celui de la vallée du Kou, l'état nutritionnel des enfants soit des plus lamentables. La prévalence de la malnutrition (mesurée selon les indicateurs poids/âge, poids/taille et taille/âge) est, du reste, plus élevée chez les riziculteurs que chez les migrants spontanés vivant de cultures pluviales : elle est respectivement de 33,8 %, 6,9 % et 31 % pour les premiers et de 31,3 %, 6,9 % et 17,3 % pour les seconds (Bouyain, 1988). En réalité, le recul du pouvoir économique des femmes s'est souvent accompagné d'une dégradation du bien-être familial. Par exemple, dans les périmètres irrigués, si l'eau abonde, elle est contaminée, et on observe le développement des maladies hydriques (diarrhées, paludisme et schistosomiase urinaire).

L'allègement des tâches domestiques dû au forage, au moulin et à la charrette permet certes aux femmes de dégager du temps pour mieux contribuer à la production des parcelles, donc, dirait-on, au développement. Mais autorise-t-il l'amélioration de leur situation au sein de leur famille, érigée en entreprise où, finalement, leur situation est peut-être moins enviable que celle d'un ouvrier agricole (celui-ci perçoit au moins un salaire, si faible soit-il) ? Cette situation est d'autant plus préoccupante que le gain de temps réalisé grâce à ces nouvelles technologies semble, toutes proportions gardées, inférieur au travail supplémentaire nécessaire aux terres aménagées. Elle l'est aussi parce que les femmes n'ont plus le temps

ni les moyens d'assumer leurs fonctions habituelles; cela entraîne des frustrations diverses, mais favorise le développement de nouvelles stratégies féminines, porteuses d'espoirs.

Quelques expériences positives de champs collectifs, de groupements féminins et d'autogestion de moulins ou de forage et l'émergence de certaines femmes dans la commercialisation du riz et des cultures maraîchères dans tous les périmètres étudiés indiquent des possibilités de changement. Ces possibilités ne peuvent cependant être sérieusement explorées qu'à partir d'une bonne connaissance du fonctionnement économique et social des systèmes aménagés et des enjeux qu'ils suscitent, notamment en matière d'organisation et de distribution de la production.

CONCLUSION

Il est temps qu'on prenne davantage et systématiquement en compte les rôles et statuts de la femme et leur amélioration dans les programmes de développement, et singulièrement dans ceux qui impliquent des migrations agricoles. On oublie souvent que cette amélioration de la condition féminine n'est pas seulement un objectif en soi, arithmétiquement fixé parce que les femmes représentent un peu plus de la moitié des effectifs de la population du Sahel; cette approche a favorisé la mise en œuvre de projets spécifiquement destinés aux femmes et contribué de ce fait à les marginaliser encore plus, en dépit souvent de l'accroissement des revenus familiaux. Elle est étroitement liée au développement tout court, à la fois comme moyen, conséquence et expression. Le peu d'intérêt porté par les chercheurs et les aménageurs à la contribution des femmes à la production et à la reproduction des systèmes aménagés n'est probablement pas étranger au peu de succès enregistré dans les opérations de mise en valeur des «terres neuves», pourtant nécessaires au développement durable du Sahel.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BONOU, B., et al., 1988. *Les activités rémunératrices des femmes du milieu rural dans l'Ouest du Burkina Faso*. Ouagadougou, CNRST-ONPE, 100 p.
- BOUYAIN, C., 1988. *Étude sur les inter-relations population, santé et développement dans le périmètre de la vallée du Kou. Rapport sur l'état nutritionnel*. Ouagadougou, CNRST-CERPOD, 86 p.

- CILSS-CLUB DU SAHEL, 1987. *La mise en valeur des terres neuves au Sahel*. Synthèse du séminaire de Ouagadougou, 176 p.
- DIXON-MUELLER, R., et R. ANKER, 1989. *Évaluation de la contribution des femmes au développement économique*. Genève, BIT, 87 p.
- FUNEL, J.-M., et G. LAUCOIN, 1980. *Politiques d'aménagements hydro-agricoles*. Paris, PUF, 212 p.
- GALLAIS, J., 1976. «Options prises ou ignorées dans les aménagements hydro-agricoles en Afrique sahélienne», *Cahiers géographiques de Rouen*, 6 : 77-95.
- GASTELLU, J.-M., 1979. «Mais où sont ces unités de production que nos amis cherchent tant en Afrique ?» *Cahiers de l'ORSTOM*, série sciences humaines, XVII, 1-2 : 3-12.
- GIRI, J., et al., 1988. *Le Sahel face aux futurs, dépendance croissante ou transformation structurelle. Étude prospective des pays sahétiens 1985-2010*. Paris, OCDE-Karthala.
- MEILLASSOUX, C., 1975. *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, Maspero, 256 p.
- MONIMART, M., 1989. *Femmes du Sahel, la désertification au quotidien*. Paris, Karthala-Club du Sahel, 262 p.
- OCDE-CILSS, 1991. *Le développement des cultures irriguées dans le Sahel, contraintes de la politique des irrigations et stratégie paysanne*. Rapport de synthèse, 216 p.
- ORSTOM-CNRST, 1979. *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique, rationalité technique et logiques paysannes*. Paris, Mémoires de l'ORSTOM, no 85, 600 p.
- OUÉDRAOGO, J., 1987. «La femme sahélienne vit la misère», *Pop Sahel*, 4, 42 p. : 13-19.
- OUÉDRAOGO, D. O., 1986. *Aménagements hydro-agricoles, opérations «terres neuves» et déplacements de population au Burkina, de 1900 à nos jours*. Université Bordeaux III, 1090 p., thèse de doctorat.
- OUÉDRAOGO, D. O., 1992. «Démographie et développement durable au Sahel». Communication présentée à la conférence sur les politiques de population au Sahel, Dakar, 27-31 juillet, 18 p. CERPOD.
- PÉLISSIER, P., et G. SAUTTER, 1964. «Pour un atlas des terroirs africains», *L'homme*, 4, 1 (janvier-avril) : 66-72.
- POUSSI, M., et al., 1978. *L'artisanat féminin en Haute-Volta*. Ouagadougou, Centre voltaïque de la recherche scientifique (CVRS).
- YPSILANTIS, J.-N., et D. O. OUÉDRAOGO, 1992. «Population and Natural Resources in the Sahel». Dans *The UICN Sahel Studies 1991*. Gland (Suisse) et Cambridge (Royaume-Uni), UICN, xv, 170 p. : 47-68.
- STAMP, P., 1986. *La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique*. Ottawa, Centre de recherche pour le développement international (CRDI), 213 p.
- UNRISD, 1986. *Systèmes alimentaires, femmes et développement en Afrique de l'Ouest*. Genève, 207 p.

RÉSUMÉ — SUMMARY — RESUMEN

OUÉDRAOGO Dieudonné O. — TRANSFERTS DE POPULATION ET CHANGEMENTS DE RÔLES DE LA FEMME AU SAHEL

Quelles sont les implications pour les femmes des transferts de population des zones pauvres vers des zones d'aménagement agricole ? À partir de l'expérience sahélienne, l'article suggère que, même si les transferts de population sont généralement accompagnés d'un accroissement significatif des ressources familiales, ils n'entraînent pas nécessairement une amélioration de la condition féminine. Il semble plutôt que celle-ci tend à se détériorer dans les périmètres aménagés.

OUÉDRAOGO Dieudonné O. — POPULATION RESETTLEMENT AND CHANGES IN FEMALE ROLES IN THE SAHEL

What are the implications of population resettlement schemes from poor regions to more fertile regions on the condition of women? Using the Sahelian experience, the article suggests that, even though resettlement is generally accompanied by significant increases in household resources, it does not necessarily imply an improvement in the status of women.

OUÉDRAOGO Dieudonné O. — TRANSFERENCIA DE POBLACION Y CAMBIOS DEL PAPEL FEMENINO EN LA REGION DEL SAHEL

¿ Qué implicación tiene la transferencia de población de las áreas pobres hacia áreas agrícolas ? A partir de la experiencia del Sahel, se pretende en el presente artículo que, aún si la transferencia de población trae consigo un aumento significativo de los recursos familiares, no implica necesariamente que la condición femenina se vea mejorada. Ésta tiende incluso a deteriorarse en dichas áreas.